

Les milieux économiques se mobilisent en faveur de la loi COVID-19

Sur [Allnews.ch](https://www.allnews.ch) le 20 mai 2021

La Fédération des entreprises romandes Genève, la Société des hôteliers de Genève et [la Chambre de commerce de Genève](#) présentent leurs arguments.

Depuis son entrée en vigueur, la loi COVID-19 cadre, en cette période de pandémie, les questions ayant trait à certains aspects liés à l'assurance perte de gains (APG) et l'assurance-chômage (AC), aux indemnités pour les entreprises (cas de rigueur), ainsi qu'à la politique de dépistage et au développement d'un certificat Covid. En cas de rejet populaire le 13 juin, la guillotine tomberait sur l'ensemble de la loi et des mesures qu'elle contient. Des représentants de la Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève), de la Société des hôteliers de Genève (SHG) et de [la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève \(CCIG\)](#) ont tenu une conférence de presse pour présenter leurs arguments en faveur de la loi COVID-19.

Selon Ivan Slatkine, président de la FER Genève, « la loi COVID-19 permet d'adapter l'instrument des RHT à la situation exceptionnelle que nous vivons. Ces adaptations permettent à l'économie de traverser cette mauvaise passe en limitant au maximum les dégâts, en préservant les emplois et en maintenant les entreprises en vie ». Les indépendants et les dirigeants d'entreprise, qui ne peuvent habituellement prétendre à une indemnisation, sont également soutenus par des mesures prévues dans la loi, avec une possibilité de toucher des allocations pertes de gain (APG).

Ce texte constitue également la base légale qui permet d'octroyer des aides pour les cas de rigueur. Celles-ci sont essentielles, notamment pour les secteurs les plus sinistrés. Ces aides ont pris en charge une partie des charges fixes incompressibles des entreprises, ce qui leur a évité de continuer à perdre de l'argent. Leur manque de liquidités a pu être comblé de manière ciblée et elles ont ainsi pu conserver des perspectives économiques. Selon Gilles Rangon, président de la SHG, « la crise a engendré une perte de volume des affaires de 80%, voire 95% dans certains cas, et a



touché des secteurs entiers de notre économie. Comme Genève est très orientée sur le tourisme d'affaires et de congrès, la branche de l'hôtellerie a énormément souffert, souffre toujours et la reprise s'annonce lente et difficile».

D'autres éléments importants contenus dans cette loi permettront à la population de retrouver progressivement le chemin de la normalité. Il s'agit de la prise en charge des tests permettant un dépistage efficace ainsi que la possibilité de développer un certificat Covid. Selon **Vincent Subilia, directeur général de la CCIG**, « ce certificat Covid permettra à la population de renouer avec la convivialité tant recherchée. Il est le seul outil qui permettra la levée des quarantaines de voyage ou encore des mesures barrières ».

Cette loi COVID-19 a permis jusqu'à présent de préserver des emplois et d'éviter la faillite d'entreprises. Mais son rôle est également fondamental pour l'avenir puisqu'elle pose les jalons qui nous permettront de retrouver le chemin de la normalité.

En rejetant cette loi, on met en péril une situation déjà fragile et pleine d'incertitudes. Mais en disant oui, la population offre une perspective de reprise à l'économie et de retour à une vie normale.